



Prévenir et se protéger des effets de la chaleur

Chaque année, le plan canicule est activé au niveau national du 1er juin au 15 septembre.

Le Maire est chargé de mettre en place un dispositif de veille et d'alerte dans le cadre de ce **plan national canicule**. Ainsi, les personnes fragiles ou isolées qui souhaitent bénéficier d'une attention particulière en cas de fortes chaleurs peuvent s'inscrire auprès de la mairie soit par téléphone au **03 25 80 51 53** soit en se déplaçant, soit en retournant le formulaire ci-dessous.

Un centre d'appel téléphonique « **canicule info service** » est en outre ouvert au : **0 800 06 66 66** (numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe).



DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES OU ISOLEES

Date d'inscription : par l'intéressé(e) représentant légal tiers

Nom prénom :

Adresse :

Téléphone fixe et/ou portable :

- J'ai 65 ans et +
- J'ai + de 60 ans, reconnue inapte au travail
- Je suis en situation de handicap ou invalide

En cas de canicule :

- Je souhaite être contacté par téléphone

Personnes à prévenir

Nom prénom :

Téléphone :

Nom prénom :

Téléphone :

Nom prénom :

Téléphone :

Intervenant à domicile :

Médecin traitant :

Le

Signature

Les informations communiquées demeurent confidentielles. Elles seront uniquement transmises au Préfet et sur demande, le cas échéant, aux services chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile, en cas de déclenchement du plan. Pour tous changements ou modifications, merci de bien vouloir prendre contact avec la Mairie. L'inscription à ce registre n'est pas obligatoire et vous pouvez à tout moment sortir du dispositif sur simple demande écrite adressée à la Mairie.